

COMMUNE DE SOUVIGNARGUES (Gard)
COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres afférents : 15
Membres en exercice : 15
Membres présents : 10

Date convocation : 03/04/2015
Date d'affichage : 03/04/2015

L'an deux mil quinze, le dix du mois d'avril, à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge PATTUS, Maire.

Présents : Mmes et MM Serge PATTUS, Olivier GRAU, Danielle DUMAS-GUILLOUX, François LEPICIER, Jacques GABRIEL, Eric GUIDO, Jérôme LECONTE, Fabrice BOURNIER, Muriel DESIRA, Martial POLGE.

Procurations : Mme Adeline POMMIER à M. Olivier GRAU, Mme Gwenola LE TALLEC à Mme Danielle DUMAS-GUILLOUX, Mme Catherine LECERF à M. Martial POLGE.

Excusés : MM Sébastien VIDAL, Eric VIDAL.

Secrétaire de Séance : Mme Muriel DESIRA.

Le compte-rendu de la séance du 13 mars 2015 affiché en Mairie le 18 mars 2015 est approuvé sans remarques ni réserves.

DELIBERATION N° 11
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET M-14 2014

Monsieur Serge PATTUS Maire, n'est pas comptabilisé au quorum et n'a pas pris part au vote. Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur François LEPICIER, 3^{ème} Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2014, dressé par Monsieur Serge PATTUS Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	349 890.29	382 191.78	251 992.36	235 774.72
RESULTATS DE L'EXERCICE		32 301.49	16 217.64	
Résultats reportés		86 131.25	96 582.51	
Restes à réaliser				
RESULTATS DEFINITIFS		118 432.74	- 112 800.15	

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Déposée en Préfecture le

DELIBERATION N° 12
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET M-14 2014

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif M-14 de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de

Gestion dressé par la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'Actif, les états du Passif, les états des Restes à recouvrer et les états des Restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif M-14 de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2014 ;
 2. Statuant sur l'exécution du Budget M-14 de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare, à l'unanimité, que le Compte de Gestion M-14 dressé pour l'exercice 2014, par Mme Corinne FABRE, Trésorière Municipale, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Déposée en Préfecture le

DELIBERATION N° 13 AFFECTATION DU RESULTAT 2014 - BUDGET M-14

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2014, statuant sur l'affectation du résultat, constatant que le Compte Administratif présente un excédent de Fonctionnement de 118432,74 €, ainsi qu'un déficit d'investissement de 112 800,15 €, décide à l'unanimité, d'affecter ces résultats aux comptes :

- 002 : Résultat de Fonctionnement reporté pour un montant de 59 435,74 €
- 001 : Résultat d'Investissement reporté pour un montant de - 112 800,15 €
- 1068 : Excédent de Fonctionnement capitalisé : 58 997,00 €

du Budget Primitif 2015.

Déposée en Préfecture le

DELIBERATION N° 14 VOTE DU TAUX DES 3 TAXES LOCALES ANNEE 2015

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, il convient de voter le taux des 3 taxes locales relevant de la compétence de la Commune, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Après avis de la Commission Finances, il est proposé d'augmenter les taux d'imposition de 1% par rapport à ceux de 2014, à savoir :

- Taxe d'habitation : 7.98 %
- Taxe foncier bâti : 12.66 %
- Taxe foncier non bâti : 53.09 %

Compte tenu de l'augmentation des taux d'imposition et des bases prévisionnelles pour 2015, le produit fiscal attendu pour 2015 est estimé à 189 685 € :

	Bases estimées 2015	Taux 2015	Produit fiscal attendu 2015
Taxe d'habitation	1 085 000	7.98	86 583
Taxe foncière bâti	667 200	12.66	84 467
Taxe foncière non bâti	35 100	53.09	18 635
		TOTAL	189 685

Au vu de ces éléments et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, avec 12 votes pour et 1 contre, les taux des taxes locales énumérés ci-dessus.

Déposée en Préfecture le

DELIBERATION N° 15
VOTE DU BUDGET PRIMITIF M-14 2015

Monsieur François LEPICIER, 3^{ème} Adjoint, présente aux membres du Conseil Municipal, les propositions du Budget Primitif M-14 de l'exercice 2015, arrêtées par la Commission Finances, qui se résument ainsi :

- Les Dépenses et les Recettes de Fonctionnement s'équilibrent à la somme de : 445 441.00 €
 - Les Dépenses et les Recettes d'Investissement s'équilibrent à la somme de : 366 655.00 €
- Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent, à l'unanimité, ces propositions.

Déposée en Préfecture le

DELIBERATION N° 16
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET M-49 2014

Monsieur Serge PATTUS Maire, n'est pas comptabilisé au quorum et n'a pas pris part au vote. Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur François LEPICIER, 3^{ème} Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2014, dressé par Monsieur Serge PATTUS, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENTS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	27 079.60	23 431.99	43 025.29	26 197.21
RESULTATS DE L'EXERCICE	3 647.61		16 828.08	
Résultats reportés		58 732.71		16 930.47
Restes à réaliser				
RESULTATS DEFINITIFS		55 085.10		102.39

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Déposée en Préfecture le

DELIBERATION N° 17
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET M-49 2014

Le Conseil Municipal,
Après s'être fait présenter le Budget Primitif M-49 de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'Actif, les états du Passif, les états des Restes à recouvrer et les états des Restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif M-49 de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2014 ;
2. Statuant sur l'exécution du Budget M-49 de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
Déclare, à l'unanimité, que le Compte de Gestion M-49 dressé pour l'exercice 2014, par Mme Corinne FABRE, Trésorière Municipale, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Déposée en Préfecture le

DELIBERATION N° 18 AFFECTATION DU RESULTAT 2014 - BUDGET M-49

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2014, statuant sur l'affectation du résultat, constatant que le Compte Administratif présente un excédent de Fonctionnement de 55 085.10 €, ainsi qu'un excédent d'investissement de 102.39 €, décide, à l'unanimité, d'affecter ces résultats aux comptes :

- 002 : Résultat de Fonctionnement reporté pour un montant de 55 085.10 €
- 001 : Résultat d'Investissement reporté pour un montant de 102.39 €

du Budget Primitif 2015.

Déposée en Préfecture le

DELIBERATION N° 19 VOTE DU BUDGET PRIMITIF M-49 2015

Monsieur François LEPICIER, 3^{ème} Adjoint, présente aux membres du Conseil Municipal, les propositions du Budget Primitif M-49 de l'exercice 2015 arrêtées par la Commission Finances, qui se résument ainsi :

- Les Dépenses et les Recettes d'Exploitation s'équilibrent à la somme de : 82 906.00 €
- Les Dépenses et les Recettes d'Investissement s'équilibrent à la somme de : 60 990.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent, à l'unanimité, ces propositions.

Déposée en Préfecture le

DELIBERATION N° 20 ECOLE LOU FRAÏSSINET : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courriel adressé en date du 12 mars 2015 par Karen DUBOIS, Professeuse des Ecoles et Directrice de l'Ecole Élémentaire "Lou Fraïssinet", sollicitant une subvention permettant de réduire la charge financière incombant aux parents des élèves de sa classe de CM1/CM2 qui participeront à la sortie organisée le 24 et 25 juin 2015 à Paris. 24 élèves sont concernés.

Il est prévu au programme, la visite de la Tour Eiffel, le Musée des Invalides, la Cité des Sciences, le Jardin des plantes, ainsi que l'Arc de Triomphe au moment du ravivage de la flamme sous le soldat inconnu.

Le montant prévisionnel du transport, hébergement, repas, activités, visites et guide s'élève à la somme de 4 203,20 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, avec 10 votes pour et 3 contre, d'allouer une subvention exceptionnelle de 500 € qui sera versée à la Coopérative Scolaire de l'Ecole Élémentaire "Lou Fraïssinet".

Déposée en Préfecture le

DELIBERATION N° 21
ASSOCIATION DES VETERANS : DEMANDE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier adressé par Monsieur Jean JAEN Président de l'Association des Vétérans du club de football, par lequel il sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour aider aux dépenses relatives à l'organisation de l'anniversaire des 20 ans de participation de l'équipe de Pégomas au tournoi de football.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 12 votes pour et 1 abstention, d'allouer à l'Association des Vétérans du club de football, une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € pour aider aux dépenses relatives à l'organisation de l'anniversaire des 20 ans de participation de l'équipe de Pégomas au tournoi de football.

Déposée en Préfecture le

Monsieur le Maire clôture la séance et rappelle le numéro d'ordre des délibérations prises :

- 11 : Budget Principal : vote du Compte Administratif 2014.
- 12 : Budget Principal : vote du Compte de Gestion 2014.
- 13 : Budget Principal : affectation du Résultat 2014.
- 14 : Vote du taux des 3 taxes locales.
- 15 : Budget Principal : vote du Budget Primitif 2015.
- 16 : Budget Assainissement : vote du Compte Administratif 2014.
- 17 : Budget Assainissement : vote du Compte de Gestion 2014.
- 18 : Budget Assainissement : affectation du Résultat 2014.
- 19 : Budget Assainissement : vote du Budget Primitif 2015.
- 20 : Ecole "Lou Fraïssinet" : demande de subvention exceptionnelle.
- 21 : Association des Vétérans de Souvignargues : demande de subvention exceptionnelle.

Compte rendu affiché en Mairie le 15 avril 2015.